

2023-04-11-N13

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 26

Nomenclature : 5.3.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MILLAS

Le **Mardi 11 Avril 2023, à 19 h 30**, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la halle des sports, sous la présidence de Jacques GARSAU, Maire.

Date de la convocation : 04 Avril 2023

Présents : BIENAIMÉ Régis, BOHER Monique, CABRÉRA Christine, COGNARD Sébastien, DEDOURGE Anne-Marie, DOUFFIAGUES Jocelyne, FORASTÉ Guy, FORCADE Claude, LAFFON-LE GALL Emilie, L'HOUE Yann, LUKASZEWSKI René, NOGUERA Joseph, NOGUÉS Dominique, PERSON Claude, PINELL Daniel, PETIT Vivien, QUINTUS Cécile, SENYARICH Olivier, THAMI Halima, VIDAL Sylvie,

Absents excusés :

CASSAGNE Marjorie

Absents ayant donnés procuration :

CAMI Patricia à PETIT Vivien,
ESCALAIS-VERGNETTES Nathalie à SENYARICH Olivier,
LAFFON Roxane à NOGUÉS Dominique,
TIGNON Magalie à DEDOURGE Anne-Marie,
THOMAS Patrick à PERSON Claude,

CABRÉRA Christine a été nommée secrétaire de séance.

**COMMISSION EN CHARGE DU CONTRÔLE DE LA RÉGULARITÉ
DES LISTES ÉLECTORALES ET DE L'EXAMEN DES RECOURS ADMINISTRATIFS
PRÉALABLES OBLIGATOIRES.**

Le Maire,

Rappelle la délibération du 29 Novembre 2022 portant désignation des membres constituant la commission de contrôle des listes électorales,

Fait part qu'il a été saisi par les Services Préfectoraux dans le cadre du renouvellement des commissions de contrôle des listes électorales pour la période 2023 - 2026,

Rappelle que la Commission de contrôle est en charge du contrôle de la régularité des listes électorales et de l'examen des recours administratifs préalables obligatoires,

Informe que les adjoints ne peuvent pas être membres de cette commission.

Accusé de réception en préfecture
066-216601088-20230411-2023_04_11_N13-DE
Date de réception : 20/04/2023
Date de réception préfecture : 20/04/2023

Rappelle que dans les Communes de 1 000 hbs. et plus, pour les Communes dans lesquelles 3 listes au moins ont obtenu des sièges au Conseil Municipal, la Commission est composée de 3 Conseillers Municipaux titulaires (et 3 Conseillers Municipaux suppléants), appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges et de 2 Conseillers Municipaux titulaires (+ de 2 Conseillers Municipaux suppléants) appartenant respectivement à la 2ème et 3ème liste,

Informe qu'il y a lieu de procéder au renouvellement de la dite commissions,

Le Conseil Municipal,

OUI le Maire, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ETABLIT, pour la période 2023 - 2026, ainsi qu'il suit la composition de la Commission :

Membres Titulaires

Liste Majoritaire "Millas 2020, un avenir partagé"	Liste Minoritaire "Força Millas"	Liste Minoritaire "Oser le Changement"
René LUKASZWESKI	Daniel PINELL	Claude FORCADE
Jocelyne DOUFFIAGUES		
Anne-Marie DEDOURGE		

Membres Suppléants

Liste Majoritaire "Millas 2020, un avenir partagé"	Liste Minoritaire "Força Millas"	Liste Minoritaire "Oser le Changement"
Christine CABRERA	Sylvie VIDAL	Cécile QUINTUS
Sébastien COGNARD		
Emilie LAFFON-LE GAL		

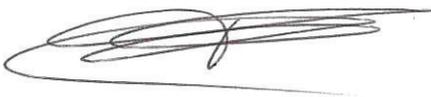
ABROGE la délibération 2022-11-29-N07 du 29 Novembre 2022 portant désignation des membres constituant la commission de contrôle des listes électorales,

HABILITE le Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance,
CABRÉRA Christine



Le Maire,
Jacques GARSAU



Certifié exécutoire

20 AVR. 2023

Transmis par procédure dématérialisée à la Sous Préfecture de Prades le
Le Maire

- * Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte,
- * Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification,

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyen" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Mis en ligne sur le site internet de la ville de Millas le 21.04.2023

Notifié le

Avis de réception en préfecture
066-216601088-20230411-2023_04_11_N13-DE
Date de télétransmission : 20/04/2023
Date de réception préfecture : 20/04/2023